

CFTC

Vous défendre comme Personne

Fédération CFTC

des Postes et des Télécommunications

Tour Atlas - 12, Villa d'Este - 75013 PARIS

☎ 01 53 94 77 20 - 📠 01 53 94 77 21

Mots clés : SOCIAL / CFTC / TELECOMS

Groupe France Télécom : Signature CFTC de l'accord « Télétravail »

▪ **Après des mois d'âpres et difficiles discussions sur la problématique du « télétravail » et du « travail à distance », le projet de texte est arrivé à sa version définitive. ▪ Même si la CFTC n'y retrouve pas l'ensemble de ses demandes, elle reconnaît cette première avancée sur le sujet au sein du Groupe France Télécom, « un premier pas inédit et historique », selon Patrice DIOCHET, Secrétaire National CFTC pour le Groupe France Télécom.**

La CFTC, afin de donner un cadre officiel à des pratiques jusqu'alors aléatoires et officieuses, décide de signer cet accord le 22 juin 2009. C'est un premier accord qui apporte de réelles garanties aux télétravailleurs actuels et futurs :

- création du « télétravail occasionnel » destiné aux salariés utilisant cette forme de travail de façon irrégulière,
- prise en charge des frais (équipement, installation téléphonique, assurance...),
- versement d'une indemnité « unique » de 150€, pour les frais annexes,
- officialisation par la rédaction d'un avenant ou protocole au contrat de travail,
- suivi de cette activité assuré par les IRP et les CHSCT,
- possibilité d'expérimentations « locales » pour des populations ne rentrant pas dans le cadre de l'accord national,
- alternative à des situations individuelles et transitoires difficiles.

France Télécom a tergiversé depuis 1996 car elle ne voulait pas voir écrire dans le marbre des droits pour les salariés, mais voulait appliquer que des devoirs verbaux pour les salariés. C'est une victoire réelle. Patrice Diochet, Secrétaire National affirme que *« cet accord n'est pas une fin en soi, mais le socle à minima d'un projet plus ambitieux qu'il faudra développer dans les années à venir. »*

Contacts :

▪ **Alain Moreau – service communication - Tél. : 06 84 25 91 75**

▪ **Alain Triboult, secrétaire du secteur de la CFTC des Télécoms : 06 84 03 66 54**

▪ **Michel Carlier, Délégué Syndical Central Adjoint, France Telecom – Tél : 06 45 02 55 21**

France Télécom en tant qu'opérateur de référence pour les Télécommunications en Europe, se doit de devenir un leader pour la mise en œuvre du télétravail au sein de ses équipes et développer de nouveaux usages conformément à ses ambitions commerciales. Pour la CFTC, le télétravail doit permettre l'harmonisation des différents temps de vie du salarié.